

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.09.187**

**Décision modificative n°3 pour 2025**

**LE TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 24 septembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :** Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

**Excusé(s):** Denis DUROCHER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.09.187**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux :[90302 - 9) MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS]

Je soumets à votre approbation la décision modificative n°3 (DM3) de l'année 2025.

La présente DM 3 est proposée pour des transferts entre chapitres et des ajustements de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Elle a fait l'objet d'un examen lors du comité décisionnel budgétaire le 11 septembre 2025.

Les ajustements budgétaires proposés à cette décision modificative n°3 sont présentés ci-après par budget et chapitre budgétaire.

**I. BUDGET PRINCIPAL**

La présente décision modificative (DM3) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	896 000 €	124 000 €	1 020 000 €
Recettes	896 000 €	124 000 €	1 020 000 €

**A. Section de fonctionnement**

**Principaux éléments tenant du principe de l'équilibre budgétaire pour la section de fonctionnement du budget principal de cette DM 3 :**

**En recettes**, les compléments de crédits proposés s'élèvent à 124 K€ tandis qu'en **dépenses**, les opérations réelles s'établissent à 171 K€.

Pour s'équilibrer, la section de fonctionnement enregistre de facto une **réduction**, en opération d'ordre, de **l'autofinancement complémentaire de 47 K€** pour l'établir à 6 747 K€.

Principales actions introduisant une incidence budgétaire soumise à délibération :

- Le rayonnement de l'agglomération s'exprime au travers de deux actions renforçant le lien Franco-Mexicain qu'il convient d'introduire dans cette décision modificative pour prendre en compte les conventions passées ou en cours :
  - o AAP 2024 2025 FRANCO MEXICAIN : ce projet entraîne des échanges entre Angoulême, Guadalajara et Zapopan nécessitant des frais d'interprétariat entièrement subventionnés qu'il convient donc de prévoir dans cette DM à hauteur de 14,76 K€ tant en dépenses qu'en recettes.
  - o Le FICOL 2 : facilité de financement des collectivités locales par l'Agence française de développement , finançant des projets de développement identifiés et mis en œuvre par les collectivités territoriales françaises dans le cadre d'une coopération décentralisée

Par délibération n°2024.05.57, le projet de coopération avec le Mexique, dit « projet FICOL n°2 – 2025-2028 » qui s'est construit autour du « projet « Confluence créative », a été lancé. Il distingue 3 actions :

- La création d'un master en Arts numériques
- La mise en place d'un incubateur « Reto Zapopan » en soutien avec l'entrepreneuriat culturel
- L'ouverture de la Casa del Autor, lieu de résidence dédié à la création et aux auteurs, sur le modèle de la Maison des Auteurs d'Angoulême.

Ce projet est donc poursuivi et élargi avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD) en vue de :

- Renforcer le secteur des industries culturelles et créatives.
- Promouvoir l'égalité femme/homme, l'inclusion, le lien social, l'entrepreneuriat des femmes.
- Conforter le public cible commun aux deux territoires : la jeunesse
- Réduire l'empreinte carbone du projet, renforcer sa lisibilité et son acceptation sociétale et sociale

Le montant total de l'opération impliquant plusieurs acteurs est évalué à 2 232,7 K€ dont 1 499,2 K€ subventionnés par l'AFD. Dans les comptes de GrandAngoulême vont transiter dans cette période 1 010,1 K€ (à reverser à la CIBDI, l'IFAIID, l'EESI et Eurekatech) et en dépenses directes seront intégrées 315,7 K€ de charges de personnel et 338,3 K€ de charges à caractère général. Le coût net total de l'opération devrait être de 164,9 K€ pour GrandAngoulême. Un rapport spécifique à cette action est présenté lors de cette même séance.

Sont proposés pour cette fin d'année 35 K€ d'inscriptions de dépenses et de recettes.

- Concernant les actions prospectives de l'agglomération sur son territoire :
  - o Le plan intercommunal de sauvegarde est décalé dans le temps et permet la restitution sur 2025 de 3 K€
  - o Le montant retenu pour le versement de subventions par le service prospectives peut être réduit de 15 K€

- En matière de mobilité :
  - Une correction de titre émis par erreur en 2024 sur de la mobilité en lieu et place de la planification entraîne l'inscription d'une charge (**titre annulé**) d'un montant de **34 K€**.
  - Une étude va être engagée avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public partagé entre l'Etat et les collectivités sur le climat et sur la sécurisation de la voirie à proximité du passage à niveau 67 (route de Bordeaux), dont le coût TTC est de 35,7 K€.  
Son financement passe par le transfert de 24 K€ d'une étude sur le ferroviaire qui ne se fera pas en 2025 et **12 K€** de crédits complémentaires proposés dans cette décision modificative.  
Cette étude sera cofinancée par l'Etat à hauteur de 14 863,50 € et un acompte de 15% sera demandé en 2025 soit **+ 2 229,53 €** de nouvelles recettes à inscrire.
  - Il convient d'inscrire également **23 088 € en recettes** correspondant à la participation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'étude portant sur l'axe Angoulême – Limoges.
  - Le solde de ces dépenses et de ces recettes, cumulées aux virements de crédits intervenus en matière de mobilité, s'élève à 19 551,47 € en dépenses, financées par une participation complémentaire à même hauteur en provenance du budget annexe Transports au titre du versement mobilité.
- En matière de cohésion sociale :
  - Il est possible d'augmenter les inscriptions de recettes en provenance de la caisse d'allocations familiales (CAF) au titre de l'ALSH de DIRAC pour 4 472 €, du RPE de ROULLET pour 4 702 € et du RPE – LAEP DIGNAC pour 20 500 €, **soit au total + 29 674 €**
  - Des transferts de crédits entre le chapitre 011 (Charges à caractère général) et le 65 (Autres charges de gestion courante) sont proposés pour **10 K€** afin de participer au **fonctionnement du CHRS** (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et **7 635 €** concernent **l'APLB** pour le financement des loyers de la Maison de la Justice et du Droit.
- En matière culturelle :
  - Un transfert de crédits de 20,3 K€ du 65 (subventions culturelles) vers le 011 permettra de **compléter les crédits du projet Hub In pour financer un nouveau projet de murs peints**.
  - Un transfert de crédits de 5,7 K€ entre chapitres 012 et 011 pour les actions menées par l'Alpha.
- En matière sportive :
  - En considération du montant déjà réalisé des recettes relatives aux droits d'entrée de Nautilus, il est proposé de majorer de 7 K€ les inscriptions.
  - Sont proposées de nouvelles subventions pour un montant total de 10 K€

- Notre gestion immobilière doit faire face à des contraintes induites par des travaux de rénovation et la nécessité de proposer une solution pour ses locataires :
  - o Dans le cadre des travaux dans les locaux de l'ARU et APLB (mites), **l'ARU va être relogée** durant le chantier. Le loyer est de 3 K€ TTC/mois (charges comprises) soit un total de 30 K€ sur la durée des travaux. **Sur 2025**, il est nécessaire de demander des crédits à hauteur de **15 K€**. Le reste sera à inscrire aux orientations budgétaires (OB) 2026.
  - o De plus, il est proposé de **réduire le montant des loyers et des charges à percevoir** de ces associations pour **7,48 K€**.
- La production d'un nouveau site web pour Nautilus nécessite 20 K€ supplémentaires au titre des frais de communication pour cet établissement.
- Des frais généraux pour le fonctionnement de GrandAngoulême conduisent à une augmentation des inscriptions :
  - o Le financement du service commun ADS et de son logiciel de gestion OXALIS entraîne la prise en compte des frais relatifs à une montée de version pour 6,6 K€ et au chargement de l'environnement test pour 6,6 K€ logiciel (13,2 K€)
  - o L'achat de publications obligatoires au BOAMP, conduit à inscrire dans cette DM3 19,1 K€ complémentaires et ce pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 K€ HT.
  - o Des contentieux et frais divers sont à prendre en compte :
    - 11,23 K€ pour l'espace Carat (perte de recette du fait de la liquidation d'un débiteur et majoration correspondante de la participation du budget principal),
    - 3 K€ au titre des provisions pour créances douteuses et des charges exceptionnelles,
    - 0,7 K€ pour des frais d'annulation d'une prestation traiteur pour cause de fortes chaleurs,
    - 1,3 K€ pour un contentieux.

L'ensemble de ces éléments se traduit de la façon suivante :

		<b>Montant (€)</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 759,47 €
74	Dotations et participations	89 991,53 €
75	Autres produits de gestion courante	18 074,47 €
77	Produits exceptionnels	174,53 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>124 000,00 €</b>

		<b>Montant (€)</b>
011	Charges à caractère général	130 098,50 €
012	Charges de personnel	- 5 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 47 000,00 €
65	Autres charges courantes	9 937,50 €
67	Charges exceptionnelles	34 000,00 €
68	Provisions	2 664,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>124 000,00 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Antenne	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	6132	020	90601	R	LOCATION IMMOBILIÈRE	15 000,00 €	
011	617	3259	20201	R	ETUDES ET RECHERCHES	-15 000,00 €	
011	617	80	20499	R	ETUDES ET RECHERCHES	12 000,00 €	
011	62268	020	90299	R	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	-3 000,00 €	
011	6227	020	90302	R	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 300,00 €	
011	6231	020	90401	R	ANNONCES ET INSERTIONS	19 048,00 €	
011	6232	30 1	10403	R	FETES ET CEREMONIES	771,50 €	
011	6238	3231	10501	R	DIVERS	20 000,00 €	
011	6238	048	30199	R	DIVERS	10 000,00 €	
011	6251	048	30199	R	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	39 760,00 €	
011	6288	020	90601	R	AUTRES	119,00 €	
011	6288	30 1	10402	R	AUTRES	20 300,00 €	
011	6288	3131	10401	R	AUTRES	5 700,00 €	
011	6288	348	10803	R	AUTRES	-9 100,00 €	
011	6288	510	90601	R	AUTRES	13 200,00 €	
					<b>Total chapitre 011</b>	<b>130 098,50 €</b>	
012	64131	3131	10401	R	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	-5 700,00 €	
					<b>Total chapitre 012</b>	<b>-5 700,00 €</b>	
023	023	01	99999	O	VIREMENT A LA SECT° DINVT	-47 000,00 €	
					<b>Total chapitre 023</b>	<b>-47 000,00 €</b>	
65	65736221	62 2	30104	R	DEFICIT BA CARAT	11 226,00 €	
65	657363	348	10899	R	CCAS/CIAS	1 465,00 €	
65	65748	020	90201	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-15 000,00 €	
65	65748	30 1	10403	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-3 000,00 €	
65	65748	30 1	10405	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-17 300,00 €	
65	65748	30 2	10502	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	25 000,00 €	
65	65748	3119	10403	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-771,50 €	
65	65748	348	10899	R	SUBV. AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	7 635,00 €	
65	65888	020	90601	R	AUTRES	683,00 €	
					<b>Total chapitre 65</b>	<b>9 937,50 €</b>	
67	673	80	20410	R	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	34 000,00 €	
					<b>Total chapitre 67</b>	<b>34 000,00 €</b>	
68	6817	020	90302	R	DAP - POUR DEPRECIAISON DES ACTIFS CIRCULANTS	2 664,00 €	
					<b>Total chapitre 68</b>	<b>2 664,00 €</b>	
70	706321	3231	99999	R	DROITS D'ENTREE PISCINE		7 000,00 €
70	708721	87	99999	R	PART VM POUR RBST FRAIS DE LA MOBILITE		19 551,47 €
70	708752	020	99999	R	RBST CHGES HEBERGEMENT 12%		- 1 776,00 €
70	708752	62 3	99999	R	RBST CHGES HEBERGEMENT 12%		- 9 016,00 €
					<b>Total chapitre 70</b>		<b>15 759,47 €</b>
74	74718	048	99999	R	AUTRES		35 000,00 €
74	74718	80	99999	R	AUTRES		23 088,00 €
74	74718	80	99999	R	AUTRES		2 229,53 €
74	747888	3311	99999	R	AUTRES		4 472,00 €
74	747888	4281	99999	R	AUTRES		4 702,00 €
74	747888	4282	99999	R	AUTRES		20 500,00 €
					<b>Total chapitre 74</b>		<b>89 991,53 €</b>
75	752	62 3	99999	R	REVENU DES IMMEUBLES		1 776,00 €
75	752	62 3	99999	R	REVENU DES IMMEUBLES		1 538,47 €
75	7574	048	99999	R	SUBV FCT ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGA PRIVES		14 760,00 €
					<b>Total chapitre 75</b>		<b>18 074,47 €</b>
77	773	020	99999	R	MANDATS ANNULES SUR EX. ANTERIEURS		174,53 €
					<b>Total chapitre 77</b>		<b>174,53 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>124 000,00 €</b>	<b>124 000,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

## B. Section d'investissement

### B.1 Dépenses d'investissement

- **Les dotations annuelles sont proposées à la baisse pour 97,2 K€**

#### **Chapitre 20 : une baisse de 60 K€ en inscription de frais d'études est sollicitée :**

Cela concerne l'étude pré-opérationnelle sur la mise en œuvre du schéma cyclable et aménagements cyclables.

#### **Chapitre 204 : Ce chapitre évolue à la hausse pour 5 K€ :**

- Au regard des demandes parvenues pour l'exercice 2025 et relatives au **fonds de concours** destiné à la protection du **patrimoine vernaculaire**, il est possible d'en réduire le montant de **15 K€**.
- Une participation destinée au conseil départemental pour la constitution d'une **aire de co-voiturage** en partenariat avec le Département peut être retirée : **- 30 K€**.
- En raison du nombre de demandes et du succès du dispositif **coup de pouce TPE**, une **augmentation de l'enveloppe de 50 K€ est sollicitée** afin de répondre favorablement aux demandes du deuxième semestre 2025 (en plus de transferts de crédits déjà opérés), portant le montant total disponible pour cette opération à 284 K€ (*hors les 6,35 K€ reportés*).

#### **Chapitre 21 : la majoration des inscriptions proposée est donc de 40 K€ :**

- Il est possible de réduire de 9 K€ les crédits alloués au projet de mise en place de plaques pédagogiques à l'abord des églises Romanes, le coût prévisionnel étant inférieur à la réalisation.

#### **Les deux dernières demandes sur ce chapitre sont financées par le transfert d'un montant équivalent du chapitre 23 :**

- A l'acquisition d'une **surfaceuse** s'ajoutent **33 K€** complémentaires résultant du prix du marché et de l'application de la TVA intracommunautaire.
  - La nécessaire réhabilitation des sanitaires à l'Alpha entraîne **l'inscription d'une dotation complémentaire de 16 K€**.
- 
- **Les Crédits de Paiement 2025** des autorisations de programme (AP) sont globalement proposés en diminution de **4,8 K€**.

**En matière de gestion pluriannuelle plusieurs propositions ont été formulées :**

➤ **Il est proposé de clôturer deux autorisations de programmes (AP) :**

- **AP 02 - MEDIATHEQUE – ALPHA pour un montant définitif de dépenses de 31 618,7 K€.**

Il convient de rappeler que 4 413 K€ de subventions sont recensées comme étant liées à ce programme et perçues des deux contributeurs locaux essentiels que sont la Région pour 2 399,1 K€ et le conseil départemental pour 1 900 K€, le reste concerne le subventionnement par l'Etat pour 77,4 K€ avec la participation de l'ADEME pour l'installation géothermique et d'une part de financement du FEDER pour 36,5 K€. Compte tenu de ces subventions perçues, le coût net de la réalisation de la médiathèque l'Alpha s'est élevé à 27,2 M€.

Cette clôture n'a pas d'impact sur les prévisions budgétaires de cette année tout en réduisant le montant de l'AP de 576,31 K€.

- **AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID pour un montant définitif de dépenses de 2 754 K€.**

Il convient de rappeler que 1 161,6 K€ de subventions sont liées à ce programme émanant des deux contributeurs locaux essentiels que sont le conseil départemental pour 741,6 K€ et la Région pour 420 K€. S'ajoutent à cela, 268,8 K€ de recettes générées par les certificats d'économie d'énergie. Compte tenu de ces subventions perçues, le coût net du changement du groupe froid de Nautilus s'est élevé à 1,32 M€.

Cette clôture entraîne une réduction de l'AP équivalente à celle des crédits de paiement (CP) 2025 soit : -7,18 K€.

➤ **Il est proposé de créer deux autorisations de programmes :**

- **AP 137 d'un montant de 100 K€ sur 3 ans afin d'abonder le fonds Aquiti Venture Amorçage (AVA), avec 34 K€ de crédits de paiement sur 2025.**

Aquiti Gestion est une SAS basée à Poitiers et Bordeaux depuis une 20<sup>aine</sup> d'années. Elle gère un fonds qui répond à une **stratégie de stimulation du tissu économique local par investissements indirects** et qui renforce l'accompagnement des entreprises opéré par GrandAngoulême. Est donc proposé un véhicule financier conçu pour recueillir des fonds d'investisseurs professionnels et institutionnels afin d'investir dans des entreprises innovantes non cotées ou des sociétés à des stades de développement variés (start-up). Ce fonds comporte un risque en matière de perte de capital qui se limite à la somme versée, mais aussi un potentiel rendement positif à l'issue du placement pour une durée minimum de 10 ans.

Au-delà du financement apporté aux entreprises du territoire, **Aquiti Gestion** s'engage à :

- stimuler l'écosystème,
- conseiller et orienter vers d'autres dispositifs de financement,
- participer aux événements locaux afin de diffuser la culture de l'entrepreneuriat et la prise de risque.
- apporter une attention particulière aux projets des entreprises des territoires souscripteurs en réalisant des points réguliers (trimestriels).

- **AP 138 - FONDS DE CONCOURS MOBILITES DURABLES**

En cohérence avec l'évolution des règlements d'attribution pour les fonds de concours Schéma cyclable et apaisement des espaces publics (après un avis favorable du bureau communautaire de juillet), est proposée l'ouverture d'une AP relative aux fonds de concours Mobilités durables regroupant la réalisation du **Schéma Cyclable**, correspondant à la création de pistes cyclables, **et** le financement d'une ponctuation urbaine permettant l'**apaisement des espaces publics**.

L'AP serait de **400 K€**, répartie à parts égales entre les 2 fonds de concours, et les crédits répartis également sur les exercices budgétaires 2026 et 2027.

Les délibérations d'attributions de fonds de concours pourraient ainsi être prises en conseil du mois de décembre et lors de la séance du mois de février 2026 consacrée au budget primitif.

Des rapports spécifiques sont par ailleurs proposés lors de cette même séance pour ces 3 nouvelles autorisations de programme.

➤ **Il est proposé de réduire le montant d'une AP :**

- **AP56 – SCHEMA CYCLABLE** - Suite à la création de la précédente AP, l'actuelle AP 56 Schéma cyclable d'un montant de 1 500 000 € ouverte en 2019 pourrait en parallèle être ramenée au montant engagé à ce jour, soit 1 435 310 €, soit une réduction de son montant de 64 690 €. L'augmentation d'AP nette (AP 56 + AP 139) serait ainsi de 335 310 €.

➤ **Il est proposé d'augmenter le montant de deux Autorisations de Programmes :**

- **AP 90 - VAL DE CHARENTE 2** : une augmentation de 410 K€ de l'AP est proposée pour intégrer un projet d'aménagement d'un cheminement piéton en bois d'environ 200 ml sur l'île du Champ Bréchaud, entre le stade Léonide Lacroix et le parvis Magélis qui répond à un double enjeu de préservation et d'accessibilité de ce site naturel en bords de Charente. **Le montant total de l'AP est ainsi porté à 2 015 K€.** Tous les crédits de paiement complémentaires sont à prévoir en 2026.
- **AP 106 - CREATION D'UNE MAISON DU TOURISME** : une augmentation de 240 K€ de l'AP est proposée pour acter les résultats de la commission d'appel d'offres (CAO) du 31 juillet 25 où le montant des marchés dépasse les estimatifs : des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de **220 K€**. De plus des travaux supplémentaires se sont greffés sur des lots de travaux en cours. Cela se traduit par des avenants d'un montant total de **20 K€**. **Le montant total de l'AP est ainsi porté à 1 740 K€.**  
Pour le budget **2025** les conséquences sont une **majoration** de l'enveloppe de **150 K€** portant l'inscription totale des **CP à 1 316 K€**.

➤ **Les dix-sept autres modifications concernent uniquement les CP des AP/CP suivantes avec des ajustements d'échéanciers :**

**Concernant l'aménagement du territoire** incluant la mobilité et le plan national de rénovation urbaine :

- **AP 14 – SECTEUR GARE** - Il est proposé de **majorer de 401 K€ les CP 2025** pour le règlement du contrat passé avec l'établissement public foncier (EPF), ce paiement pouvant intervenir avant la fin de l'exercice 2025. L'EPF est en attente de la facture de l'INRAP pour les fouilles archéologiques pour produire son décompte final.
- **AP 136 – AMENAGEMENT SECTEUR GARE VERSANT OUEST** : La 1<sup>ère</sup> phase des travaux s'est terminée fin août 2025. Toutefois, il y a eu un élargissement du périmètre des travaux au niveau du carrefour rue Denis PAPIN/RENAUDIN par rapport à la prévision initiale pour un coût de **60 K€** qu'il convient d'intégrer aux **CP 2025** portés à 560 K€ en réduisant ceux de 2026. Comme prévu, la 2<sup>nde</sup> phase sera réalisée second semestre 2026.
- **AP 23 – PNRU 2 BAGF / EDM** : Il est proposé de **diminuer de 150 K€ les CP 2025** pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux des bailleurs. Les CP 2025 sont donc désormais de 1 432,38 K€.
- **AP 42 – PEM SUD ANGOUMOIS** : Pour la passerelle les travaux sont terminés. GrandAngoulême reste toutefois en attente de la rétrocession des pieds de la passerelle via un acte notarié estimé à 10 K€ (frais d'acquisition et notariés qui constituent le nouveau montant des CP 2025). La **réduction des CP 2025** proposée est de **167,43 K€**.

**Concernant la mise en œuvre de la compétence Habitat**, trois AP voient leurs CP 2025 évoluer pour tenir compte des éléments transmis par les bailleurs :

- **AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES** : Il est proposé d'**augmenter les CP 2025 de 30 K€** pour paiement des dossiers de travaux en cours.
- **AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT** : Il est proposé d'**augmenter les CP 2025 de 16 K€** suite à la modification du règlement d'intervention du parc privé (Délibération n°2025.05.078)
- **AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES** - Il est proposé d'**augmenter de 4 K€** les CP 2025 soit 15,57 K€ pour des frais d'études pour un terrain familial situé sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente.

**En matière économique**

- **AP 096 - AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE** : Il est proposé de ne conserver sur 2025 que les CP engagés à ce jour soit 106,1 K€ ce qui conduit à **déplacer sur les années suivantes les 176,9 K€** restant.

**En matière culturelle et sportive plusieurs propositions sont présentées :**

- ↳ Tant sur les travaux suivis en direct par et pour GrandAngoulême :
- **AP 37 NAUTILIS TRAVAUX CONTENTIEUX D.O.** : le marché de travaux est en cours (remise des offres le 16/07, notification du marché travaux prévue en décembre 2025 au plus tard). Sur 2025 sont attendues uniquement des factures de maîtrise d'œuvre à hauteur de 30 K€ TTC. Les travaux ne se réalisant qu'à partir du début janvier jusqu'à la fin avril, il est proposé de restituer 70 K€ de CP pour 2025.

Pour ce qui est des travaux futurs sur les murs et plages carrelés des espaces ludiques comme sportifs initialement prévu dès 2027, il est proposé de décaler des CP en 2028 et 2029.

- **AP 86 CONSERVATOIRE REHAB TECHNIQUE** : Le lancement des études de maîtrise d'œuvre (MOE) commence en septembre 2025 avec la visite du site et les diagnostics énergétiques.

Sur le CP 2025, il est attendu pour 75 K€ de situations relatives à la MOE – phases diagnostics et audit énergétique. Il est donc proposé de **réduire de 25 K€ les inscriptions de l'année**. Pour les travaux la question du déménagement ou non des services se pose. Dans le cas d'un déménagement les coûts de fonctionnement seraient majorés, dans le cas contraire les délais des travaux se rallongent d'une année. Ces scenarii restent à l'étude.

↳ Que pour les Fonds de Concours pour des travaux suivis par et pour des Communes :

- **AP 121 – FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL SPORT DE RAQUETTES** : Les travaux à Asnières n'étant pas commencés, il est proposé de basculer 70 K€ de 2025 à 2026 et de ne conserver que 150 K€ en 2025.

**En matière bâimentaire** deux projets nécessitent de petits réajustements :

- **AP 51 LOCAL STOCKAGE GA** : La livraison des bureaux est prévue en septembre 2025 ainsi que le déménagement de GAMA. Le montant des marchés travaux de 520,81 K€ HT permet une **réduction de 17,43 K€ des CP 2025**, et les crédits restant sont basculés sur 2026 pour palier à un éventuel imprévu.
- **AP 127 REAMENAGEMENT DU SIEGE** : une **majoration de 38 K€ des CP 2025** est sollicitée. En effet, les travaux de réaménagement du siège de GrandAngoulême se poursuivent et s'accélèrent par rapport au planning initial, certains travaux ou diagnostics vont être réalisés dès septembre 2025 (initialement prévu début 2026). Des travaux sont déjà payés (104 K€) et des engagements actuels (37 K€) vont l'être d'ici peu, reste à venir la démolition des cloisons intérieures et le désamiantage du n°2 de la rue Jean Mermoz pour 71 K€ et les diagnostics sur la présence ou non d'amiante au 53-55 rue du Gond (4 K€) et au 51 rue du Gond (1,5 K€).

**En matière informatique** les quatre programmes engagés doivent chacun être réajustés au rythme de leurs réalisations :

- **AP 65 DSI – PROGRAMME 2020** : La livraison d'écrans d'affichage à l'Alpha et le remplacement d'un écran d'accueil nécessitent un complément de **850 € à intégrer aux CP 2025**
- **AP 107 – PLAN NUMERIQUE 2023 – 2026** : Le projet de logiciel multi-facturation est actuellement revu et une étude pour la cuisine centrale est nécessaire ce qui permet une **réduction de 48,71 K€ des CP 2025**, ces crédits restant sont basculés sur 2026.
- **AP 108 - RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE 2023 – 2026** : le rythme du renouvellement du matériel s'étant accéléré une **augmentation de 20 K€ des CP 2025 est sollicité**, une réduction des CP 2026 est à prévoir en parallèle.
- **AP 109 - PPI RENOUVELLEMENT SERVICE COMMUN 2023 – 2026** : La mise en place du serveur Oracle nécessite une majoration des inscriptions de 2 K€, pendant que la réalisation du projet d'évolution capacitaire du serveur de virtualisation peut être réduite de 28 K€ sur cette année : **les CP 2025 peuvent donc être réduits de 26 K€.**

**S'agissant des recettes d'investissement :**

L'Etat a notifié l'octroi de 451,9 K€ pour l'opération visant à la création d'une Maison du tourisme au titre de la DSIL 2025.

En lien avec l'AP 23 - PNRU2 ORU BEL AIR ETANG DES MOINES, une inscription de 68 K€ est nécessaire pour acter du versement par la caisse des dépôts (CDC) des subventions au titre des années 2024 et 2025.

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement étant réduit de 44 K€, et afin d'équilibrer cette section, il est possible de réduire l'inscription de l'autorisation d'emprunt de 575 K€ pour l'établir à 9 874,5 K€.

**Concernant les opérations d'ordre interne à la section d'investissement :**

Une inscription de 998 K€ en dépense et en recette est nécessaire pour faire suite au transfert à titre gratuit de la voirie pour la zone d'activité menant à la base Intermarché de Roullet. En effet, il convient d'acter cette rétrocession de l'entreprise DUVAL par des opérations d'ordre interne à la section d'investissement.

L'ensemble des propositions d'investissement est récapitulé ci-après :

		<b>Montant (€)</b>
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	998 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- 60 000,00 €
204	Subvention d'équipement	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €
23	Travaux en cours	- 48 202,93 €
26	Participations créances rattachées à des participations	- 34 000,00 €
10201001	AP 14 - SECTEUR GARE	401 000,00 €
1023	AP 23 - PNRU 2	- 150 000,00 €
10201719	AP 37 - NAUTILIS - TRAVAUX CONTENTIEUX D.O	- 70 000,00 €
10201803	AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS	- 167 429,87 €
10201903	AP 51 - LOCAL STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	- 17 429,84 €
10202006	AP 65 - DS1 PROGRAMME 2020	850,00 €
1070	AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES	30 000,00 €
1072	AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	16 000,00 €
10202107	AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	4 000,00 €
1077	AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID	- 7 176,36 €
1021086	AP 86- CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE	- 25 000,00 €
10096	AP 96 AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE	- 176 900,00 €
10106	AP 106 - CREATION D'UNE MAISON DE PAYS	150 000,00 €
10107	AP 107 - PLAN NUMERIQUE 2023 - 2026	- 48 711,00 €
10108	AP 108 - RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	20 000,00 €
10109	AP 109 - PPI RENOUVELLEMENT SERVICE COMMUN 2021	- 26 000,00 €
10121	AP 121 - FC EXCEPTIONNEL SPORT DE RAQUETTES	- 70 000,00 €
10127	AP 127 - REAMENAGEMENT DU SIEGE	38 000,00 €
10136	AP 136 - AMENAGEMENT SECTEUR GARE VERSANT OUE	60 000,00 €
10137	AP 137 - FONDS AQUITI VENTURE AMORçAGE (AVA)	34 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>896 000,00 €</b>

		<b>Montant (€)</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- 47 000,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	998 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	519 932,13 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	- 574 932,13 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>896 000,00 €</b>

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Antenne	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	021	021	01	99999	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		-47 000,00 €
						<b>Total chapitre 021</b>		<b>- 47 000,00 €</b>
041	1328	01	99999	O	AUTRES			998 000,00 €
041	2112	01	99999	O	TERRAINS DE VOIRIE	998 000,00 €		
						<b>Total chapitre 041</b>	<b>998 000,00</b>	<b>998 000,00</b>
16	1641	01	99999	R	EMPRUNTS			-574 932,13 €
						<b>Total chapitre 16</b>	<b>0,00</b>	<b>- 574 932,13 €</b>
20	2031	87	20404	R	FRAIS D'ETUDES	-60 000,00		
						<b>Total chapitre 20</b>	<b>- 60 000,00 €</b>	
204	204132	86	20402	R	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-30 000,00		
204	2041412	3114	90101	R	COMMUNES	-15 000,00		
204	204218	632	30402	R	SUB ADEL TPE	50 000,00		
						<b>Total chapitre 204</b>	<b>5 000,00</b>	
21	21351	3131	10401	R	BATIMENTS PUBLICS	16 000,00		
21	2188	3114	10403	R	AUTRES	-9 000,00		
21	2188	3231	10501	R	AUTRES	33 000,00		
						<b>Total chapitre 21</b>	<b>40 000,00 €</b>	
23	2312	020	90302	R	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	797,07		
23	2313	020	90501	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-49 000,00		
						<b>Total chapitre 23</b>	<b>- 48 202,93 €</b>	<b>- €</b>
26	266	61	30103	R	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	-34 000,00		
						<b>Total chapitre 26</b>	<b>-34 000,00</b>	<b>0,00</b>
201001		2113	515	20501	R	AP 14 - SECTEUR GARE	401 000,00	
						<b>Total Opération 201001 AP 14</b>	<b>401 000,00</b>	
201602	13	1311	552	99999	R	SUBVENTION ETAT ET ETS		68 000,00
201602	204	2324	552	90101	R	AP 23 - PNRU2 ORU BEL AIR ET ETANG DES MOINES	-150 000,00	
						<b>Total Opération 201602 AP 23</b>	<b>-150 000,00</b>	
1003701	23	2313	3231	90501	R	AP 37 - NAUTILIS TOITURE	-70 000,00	
						<b>Total Opération 201719 AP 37</b>	<b>-70 000,00</b>	
201803	23	2317	86 2	20404	R	AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS - PASSERELLE	-167 429,87	
						<b>Total Opération 202008 AP 42</b>	<b>-167 429,87</b>	
1005102	2313	62 3	30104	R	AP 51 - BUREAU ARTIGALAS HT	-17 429,84		
						<b>Total Opération 201903 AP 51</b>	<b>-17 429,84</b>	
202006		2051	3131	10401	R	AP 65 - DS1 PROGRAMME 2020	850,00	
						<b>Total Opération 202006 AP 65</b>	<b>850,00</b>	
202103		20422	551	10303	R	AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNE	30 000,00	
						<b>Total SO 1070 Opération 10202103 AP 70</b>	<b>30 000,00</b>	
202105		2324	552	10303	R	AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	16 000,00	
						<b>Total Opération 202105 AP 72</b>	<b>16 000,00</b>	
1007401		2031	554	10304	R	AP 74 - PLH 20-25 TERRAINS FAMILIAUX	4 000,00	
						<b>Total Opération 202107 AP 74</b>	<b>4 000,00</b>	
202110		2313	3231	10501	R	AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID	-7 176,36	
						<b>Total Opération 202110 AP 77</b>	<b>-7 176,36</b>	
1021086	23	2313	3111	10404	R	AP 86 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE	-25 000,00	
						<b>Total Opération 21086 AP 86</b>	<b>- 25 000,00 €</b>	
1009601		2324	61	30101	R	AP 96 - AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE	-176 900,00	
						<b>Total Opération 10096 AP 96</b>	<b>-176 900,00</b>	
1010601	1311	62 3	99999	R	AP 106 - ETAT DSIL 2025			451 932,13
1010601	2313	62 3	10601	R	AP 106 - CREATION D'UNE MAISON DE PAYS	150 000,00		
						<b>Total Opération 10106 AP 106</b>	<b>150 000,00</b>	
1010701	20	2051	020	10102	R	AP 107 OUTIL MULTIFACTURATION & ATAL...	-48 711,00	
						<b>Total Opération 10107 AP 107</b>	<b>- 48 711,00 €</b>	
1010803	21	21838	020	90204	R	AP 108 RENOUVELLEMENT MATERIELS & TELETRAVAIL	20 000,00	
						<b>Total Opération 10108 AP 108</b>	<b>20 000,00 €</b>	
1010903		21838	020	90204	R	AP 109 - PROJET EVOLUATION CAPACITAIRE VIRTUALIS	-28 000,00	
1010905		21838	020	90204	R	AP 109 - PROJET SERVEUR ORACLE	2 000,00	
						<b>Total Opération 10109 AP 109</b>	<b>- 26 000,00 €</b>	
1012101		2041412	3258	90101	R	AP 121 - FC EXCEPTIONNEL SPORT DE RAQUETTES	-70 000,00	
						<b>Total Opération 10121 AP 121</b>	<b>-70 000,00</b>	
1012701		2313	020	90501	R	AP 127 - REAMENAGEMENT DU SIEGE	38 000,00	
						<b>Total Opération 10127 AP 127</b>	<b>38 000,00</b>	
1013601	23	2315	515	20501	R	AP 136 - AMENAGEMENT SECTEUR GARE VERSANT OU	60 000,00	
						<b>Total Opération 10136 AP 136</b>	<b>60 000,00 €</b>	
1013701	26	266	61	30103	R	AP 137 - FONDS AQUITI VENTURE AMORçAGE (AVA)	34 000,00	
						<b>Total Opération 10137 AP 137</b>	<b>34 000,00 €</b>	
						<b>Total chapitre 13</b>		<b>519 932,13</b>
						<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>896 000,00 €</b>	<b>896 000,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Au budget principal, la DM3 2025 s'équilibre globalement à hauteur de 1 020 000 €. A l'issue de la DM3, le budget principal s'élèvera à 129 861 270 €, dont 94 820 000 € en section de fonctionnement et 35 048 270 € en section d'investissement.

## II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est proposé de modifier les inscriptions en **dépenses d'exploitation** pour prendre en compte :

Le coût réel attendu pour 2025 de la prestation Vélos Libre-Service « MODALIS » pour 300 K€ permet de libérer 150 K€. Or 40 K€ ont été prélevés par virement interne pour déménager les anciens équipements du SAEIV, il est donc proposé de restituer les 110 K€ restant.

L'utilisation du site de vente aux enchères en ligne « AGORASTORE », facilitant la revente de biens d'occasion dans une démarche d'économie circulaire et de transparence, par le budget annexe Transports est moins onéreuse que prévue d'où la restitution de 3,5 K€.

Un transfert de crédits depuis le chapitre 67 vers les chapitres 011 et 012 est sollicité pour honorer les dépenses relatives au fonctionnement de la commission d'indemnisation.

La prise en compte de l'acquisition de licences pour l'utilisation de droits d'accès à de l'informatique en nuage entraîne une majoration de 2,5 K€ de l'inscription du BP qui était de 3 K€.

Le financement par le versement mobilité (VM) des actions relatives à la mobilité inscrites sur le budget principal nécessite une inscription complémentaire de 19,6 K€.

Une réduction de 0,6 K€ de l'inscription prévue pour les titres annulés permet d'assurer l'équilibre et de compléter le montant du virement de 92 K€ destiné au financement de la section d'investissement dont le montant total est désormais de 6 474 K€.

Chapitre	Article	antenne	évement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
011	611	20401	R	SOUS-TRAITANCE GENERALE	6 500,00 €	
011	611	20404	R	SOUS-TRAITANCE GENERALE	- 110 000,00 €	
011	6222	20499	R	COMMISSIONS ET COURTAGES SUR VENTES	- 3 500,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 107 000,00 €</b>	
012	6218	20401	R	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	5 000,00 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>5 000,00 €</b>	
023	023	99999	O	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	92 000,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>92 000,00 €</b>	
65	6512	20406	R	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN N	2 500,00 €	
65	65735	90601	R	REVERSEMENT VM AU BP - FCT	19 551,47 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>22 051,47 €</b>	
67	673	90302	R	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEL	- 551,47 €	
67	678	20401	R	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 11 500,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>- 12 051,47 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>

La section d'investissement comprend :

- Une réduction des CP 2025 de l'AP 9 – VERDISSEMENT DE LA FLOTTE (2024-2026) de 870 K€. Les 350 K€ de CP 2025 restant concernent la phase 1 des diagnostics réalisés (77 K€), la phase 2 des diagnostics à venir par Systra (60 K€), d'autres différents contrôles et travaux Eiffage pour 200 K€ et différents compléments pour 13 K€.
- Des inscriptions en dépenses et en recettes pour 450 K€ concernant les avances et les remboursements d'avances fait à la SPL GAMA pour le règlement des travaux relatifs au BHNS 2.

La section s'équilibre avec une majoration de 962 K€ de la provision des dépenses relatives à la réalisation du BHNS 2, permettant ainsi de la porter à 2 809,9 K€.

Opération	Chapitre	Article	antenne	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
	021	021	99999	O	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		92 000,00 €
					<b>Total chapitre 021</b>		<b>92 000,00 €</b>
	23	2317	90302	R	IMMO RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO	962 000,00 €	
	23	2385	20499	R	AVANCE PRESTATIONS SPLABHNS2	450 000,00 €	
	23	2386	99999	R	RBST AVANCE PRESTATIONS SPLABHNS2		450 000,00 €
					<b>Total chapitre 23</b>	<b>1 412 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>
15009	1500901	2313	20401	R	AP 9 - INFRASTRUCTURES - STATION DEPOT	- 870 000,00 €	
					<b>Total Opération 15009 AP 9</b>	<b>- 870 000,00 €</b>	
15010	1501001	2138	20401	R	AP 10 - MISE EN PLACE DES STATIONS	20 000,00 €	
15010	1501002	21824	20401	R	AP 10 - AQUISITION DES VELOS	- 20 000,00 €	
					<b>Total Opération 15010 AP 10</b>	<b>- €</b>	
					<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>542 000,00 €</b>	<b>542 000,00 €</b>

A l'issue de la DM3 2025, le budget Transports s'équilibre à 59 532 536 €.

### III. BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Les modifications sollicitées concernent l'organisation du forum sport santé environnement (FSSE) et une dotation en provision :

- Chaque année, des partenaires sont sollicités pour permettre la réalisation du FFSE. Ainsi, 4 875 € émanant des entités suivantes (Département 3 000 €, Mazda Suzuki Honda 1 275 €, Crédit Agricole 300 € et La Débauche 300 €) sont proposées à l'inscription. La décision de principe depuis plusieurs années est de permettre de majorer les dépenses d'exploitation à due concurrence de l'obtention de participations de ces partenaires. Cette année, il est proposé de les basculer par virement en investissement afin de permettre le financement de l'acquisition de grilles, de tables, de chaises et autres divers équipements pour les prochains forum.
- Une dotation en provision pour créance douteuse est proposée à l'inscription pour un montant de 11 226 € correspondant à l'organisation du salon de la mutualité par l'agence Victoria Studio ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 24 juillet 2025 et ce en attente de la communication par le service de gestion comptable (SGC) de la liste des créances éteintes. Cette inscription ne pouvant être financée à ce stade par les recettes du Budget Annexe, une majoration de la participation du budget principal est proposée à hauteur de 11 226 €, portant le montant de la subvention à 557 626 €.

Chapitre	Article	Antenne	Movement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
023	023	99999	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 875,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>4 875,00 €</b>	
68	6817	90302	R	DOTAT. AUX DEPRECiations DES ACTIF	11 226,00 €	
				<b>Total chapitre 68</b>	<b>11 226,00 €</b>	
74	743	99999	R	DEPARTEMENT- FSSE		3 000,00 €
74	7480	99999	R	AUTRES SUBVENTIONS - FSSE		1 875,00 €
				<b>Total chapitre 74</b>	<b>4 875,00 €</b>	
77	7741	99999	R	SUBVENTION EXCEP. COLL. DE RATTACHEMENT		11 226,00 €
				<b>Total chapitre 77</b>	<b>11 226,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>					<b>16 101,00 €</b>	<b>16 101,00 €</b>

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
021	021	99999	O VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 875,00 €
			<b>Total chapitre 021</b>		<b>4 875,00 €</b>
21	2183	90501	R MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INF	21 000,00 €	
21	2188	10503	R AUTRES	4 875,00 €	
			<b>Total chapitre 21</b>	<b>25 875,00 €</b>	
23	2313	90501	R CONSTRUCTIONS	- €	
23	2313	90501	R CONSTRUCTIONS	- 21 000,00 €	
			<b>Total chapitre 23</b>	<b>- 21 000,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>4 875,00 €</b>	<b>4 875,00 €</b>

A l'issue de la DM3 2025, le montant du budget annexe Espace Carat s'équilibre à 3 505 726 €.

#### IV. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Il est proposé de prendre en compte les éléments suivants portant sur la section de fonctionnement :

- Régularisation de l'année 2025 de l'assurance flotte automobile : + 2,8 K€
- Une majoration des crédits destinés à des provisions pour créances douteuses de 17,3 K€ les portant à 34,3 K€ est proposée.
- Cette provision est rendue possible par une reprise sur provision prévue de 15,6 K€ et l'enregistrement de remboursements de sinistres par les assurances de 5,4 K€.
- 0,9 K€ font l'objet d'une inscription complémentaire sur les charges à caractère général pour assurer l'équilibre de la section.

Chapitre	Article	Fonction	Antenne	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	60628	7212	90601	R	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	904,60 €	
011	6161	720	90302	R	ASSURANCE MULTIRISQUES	2 800,00 €	
					<b>Total chapitre 011</b>	<b>3 704,60 €</b>	
68	6817	720	90601	R	DOT.AUX DEPRECIAZ.DES ACTIFS CIRCULANT	17 295,40 €	
					<b>Total chapitre 68</b>	<b>17 295,40 €</b>	
75	75888	720	99999	R	AUTRES		5 426,00 €
					<b>Total chapitre 75</b>		<b>5 426,00 €</b>
78	7817	720	99999	R	REP.SUR DEPREC.DES ACTIFS CIRCULANTS		15 574,00 €
					<b>Total chapitre 78</b>		<b>15 574,00 €</b>
					<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>

En section d'investissement

- les demandes **en dotation** sont proposées à la **hausse** pour **13 K€** avec :

- la finalisation de l'équipement des déchetteries de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation : 61 K€
- le retrait de 20 K€ des crédits relatifs au remplacement du portail d'entrée du centre technique des déchets ménagers (CTDM). Son remplacement se fera après la construction du nouvel atelier car les engins de chantier pourraient actuellement l'endommager du fait de leur passage régulier.
- La sécurisation du bâtiment du CTDM prévue pour 20 K€ doit être revue avec l'ensemble des liaisons bâtimentaires et donc avec le cycle de l'eau et la passerelle permettant de passer d'un bâtiment à l'autre. Les crédits des travaux peuvent donc être restitués.
- La mise en place des plans de sécurité qui était individualisée budgétairement pour 8 K€ peuvent être retirés car ils font partie des attendus d'un marché de travaux déjà budgété.

➤ le **montant des Crédits de Paiement** (CP) qui peut être **retiré** des inscriptions budgétaires est de **1 801,3 K€** soit pour les programmes suivant :

- AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS : **- 26,3 K€** de CP

Les seuls crédits restant disponibles en 2025 pour cette opération seraient de 43,69 K€ avec le solde d'une facture des contrôles techniques et la coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) ainsi que la maîtrise d'œuvre et les études d'avant-projet sommaire (APS), soit 26 K€.

- AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021

Les **75 K€** prévus en 2025 peuvent être **décalés** d'une année, la livraison du véhicule électrique comme celle du véhicule thermique n'intervenant qu'en 2026.

- AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE

Il est proposé de **réduire les crédits de paiement 2025 de 1 250 K€** pour les ramener à 350 K€.

Les **retards** liés à la **contractualisation de l'étude de dépollution du sol et sur le lancement du DCE** (dossier de consultation) du marché des travaux à venir (notifié le 30/04/2025) entraînent un décalage dans la temporalité de ces travaux. Toutefois, le début des travaux (fondations,..) y compris la dépollution du sol sont prévus en fin d'année 2025.

- AP 18 VEHICULES LOURDS 2023 – 2026

Il s'agit de l'acquisition de 7 bennes : 2 bennes à ordures ménagères (BOM) de 19 tonnes avec cabine basse, 2 BOM de 16 T, 1 BOM de 26 T cabine basse et 2 BOM de 7,5 T.

Il est proposé de revoir la ventilation des crédits de paiement (CP) prévus en allongeant d'un an (2028) la durée de l'AP et en étalant plus uniformément les crédits restant au lieu de les concentrer sur 2027. Cette modification n'impacte pas les CP de 2025.

- AP 20 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE

Il est possible de **restituer 450 K€** de CP 2025 pour les basculer sur l'année suivante. En effet, La réalisation du déploiement des bornes IRVE « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » sur le site de Brebonzat et les travaux de raccordement pour la mise en œuvre des bornes de recharge sont en cours de réalisation, ce qui décale d'autant la facturation.

L'équilibre est assuré par la désinscription totale de l'autorisation d'emprunt soit : **- 1 069 833,74 €**

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Antenne	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	16	1641	01		R	Emprunts en euros		- 1 069 833,74 €
						<b>Total chapitre 16</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 069 833,74 €</b>
	21	21351	7212	90501	R	BATIMENTS PUBLICS	- 40 000,00 €	
	21	21568	7212	90501	R	AUTRE MATERIEL ET OUTIL.D'INCENDIE ET	- 8 000,00 €	
3008	30302101	2313	7212	20699	R	AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	- 26 384,00 €	
						<b>Total Opération 30008</b>	<b>-</b>	<b>26 384,00 €</b>
3021015	3021015	21828	7212	90601	R	AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	- 75 000,00 €	
						<b>Total Opération 30015</b>	<b>-</b>	<b>75 000,00 €</b>
3022016	3022016	2313	7212	20699	R	AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	- 1 250 000,00 €	
						<b>Total Opération 3022016</b>	<b>-</b>	<b>1 250 000,00 €</b>
30020	3002001	2138	7212	20301	R	AP 20 - INFRASTRUCTURES - STATION BRE	- 450 000,00 €	
						<b>Total Opération 30020</b>	<b>-</b>	<b>450 000,00 €</b>
						<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 069 833,74 €</b>	<b>- 1 069 833,74 €</b>

A l'issue de la DM3 2025, le montant du budget annexe Déchets ménagers est de **30 170 164,26 €**.

## V. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La section d'exploitation est impactée par la mise à jour du montant des recettes restant à amortir qui, après un travail mené conjointement avec le Service de Gestion Comptable, entraîne la réduction de 1 080 K€ des recettes d'ordre en fonctionnement et du montant des dépenses d'investissement.

Cette réduction des montants inscrits en opération d'ordre aurait pu être neutre pour l'équilibre des deux sections avec une majoration à l'identique de l'autofinancement complémentaire.

Toutefois, des dépenses réelles complémentaires sont sollicitées en section d'exploitation pour 115,3 K€. Elles comprennent :

- 3 K€ d'inscription supplémentaires en matière d'assurance de la flotte automobile,
- 7 K€ de majoration du montant à reverser à l'Agence de l'eau au titre de la redevance modernisation du réseau prélevée en 2024,
- 3 K€ de créances éteintes,
- 90,4 K€ complémentaires pour traiter une partie des abandons de créances transmis par la SEMEA au terme des procédures de recouvrement.
- Ainsi que 11,9 K€ de provisions pour créances douteuses.

Le virement in fine à la section d'investissement s'élève donc à 964,7 K€ pour cette DM 3 (soit 2 328,7 K€ au global)

Le déficit de 115,7 K€ est totalement amorti par une réduction des inscriptions en équipement.

En effet, l'autorisation de programme n°14 – VEHICULES LEGERS 2022 dans laquelle est prévue l'acquisition de trois véhicules légers électriques et d'un véhicule utilitaire pour le service assainissement collectif en remplacement de véhicules à fort kilométrage doit tenir compte de la programmation des marchés subséquents qui vont être lancés au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 et de la livraison des véhicules qui n'interviendra qu'en 2026. Les crédits de paiement 2025, soit 120 K€, peuvent être basculés en 2026.

Le montant des dotations est quant à lui majoré de 4,7 K€ pour permettre l'acquisition d'une version supérieure du logiciel S4 MANAGER 0125 destiné à la supervision des équipements de l'assainissement.

CHAP.	Article	ANTENNE		Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
011	6161	90302	R	MULTIRISQUES	3 000,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>3 000,00 €</b>	
014	7061291	90601	R	REVAE REDEV.MODER.RES.	7 000,00 €	
				<b>Total chapitre 014</b>	<b>7 000,00 €</b>	
023	023	99999	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	964 700,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>964 700,00 €</b>	
042	777	99999	O	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT		1 080 000,00 €
				<b>Total chapitre 042</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 080 000,00 €</b>
65	6542	90601	R	CREANCES ETEINTES	3 000,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>3 000,00 €</b>	
67	673	90302	R	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	90 397,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>90 397,00 €</b>	
68	6817	90302	R	DOTATIONS AUX DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS	11 903,00 €	
				<b>Total chapitre 68</b>	<b>11 903,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 080 000,00 €</b>	<b>1 080 000,00 €</b>

Op°	CHAP.	Article	ANTENNE	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
	021	021	99999	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		964 700,00 €	
					<b>Total chapitre 021</b>		<b>964 700,00 €</b>	
	040	139188	99999	O	Subventions d'investissement des tiers insc auxpt rés	1 080 000,00 €		
					<b>Total chapitre 040</b>	<b>1 080 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
	20	2051	10102	R	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	4 700,00 €		
					<b>Total chapitre 20</b>	<b>4 700,00 €</b>		
	3521014	2182	90601	R	AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	-120 000,00 €		
					<b>Total chapitre 3521014</b>	<b>-120 000,00 €</b>		
	35016	3501601	231533	20103	R	AP 16 - TRAVAUX CANALISATIONS & OUVRAGES 2023 - 2026	-3 460,00 €	
	35016	3501602	231533	20103	R	AP 16 - TRVX REHAB CANA EAUX USEES - BHNS 2	3 460,00 €	
					<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>964 700,00 €</b>	<b>964 700,00 €</b>	

A l'issue de la DM3 2025, le montant du budget annexe Assainissement collectif est donc de 23 829 906 €.

## VI. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les opérations réelles qu'il est proposé de modifier concernent des CP de deux AP :

- A la baisse l'AP 6 CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022 pour 395 K€, les nouveaux CP sont donc de 106,06 K€

En effet, la notification à venir du marché des travaux du château d'eau de Ma Campagne décale leur lancement au printemps 2026 et ce pour une durée estimative de 8 mois.

- A la hausse pour l'AP 9 - AP 9 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2025 pour 50 K€, les CP 2025 étant désormais de 650 K€

Les travaux liés à la déconnexion du réservoir des Hunauds à Mouthiers sur Boëme ont débuté le 25/08/25 pour une durée de 3 mois. Ces 50 K€ complémentaires permettent d'engager la totalité de l'OS travaux.

Sont à revoir les inscriptions d'ordre :

La fin de la DSP Véolia nord Charente a donné lieu à des reprises d'actif par GrandAngoulême pour une valeur nette comptable de 0 € (biens totalement amortis).

Les biens repris sont mis à disposition de la SEMEA, opérateur de GrandAngoulême en matière d'eau potable.

A l'occasion de cette opération de mise à disposition, un examen exhaustif de l'inventaire du budget annexe a été réalisé, amenant au constat que GrandAngoulême avait conservé à tort dans son actif des biens confiés à la SEMEA qui en assure l'entretien et la maintenance.

La mise à disposition comptable de ces biens diminue le montant des amortissements à pratiquer pour un montant de 900 K€, aussi bien en dépenses qu'en recettes (reprise des subventions transférables) pour 91 K€ (voir rapport spécifique lors de cette même séance).

Après cette réduction importante de l'autofinancement obligatoire et pour rétablir l'équilibre budgétaire il est proposé de majorer l'autofinancement complémentaire de 807 K€.

Les mouvements d'ordre et la réduction globale des AP permettent d'inscrire 345 K€ de provision en section d'investissement afin d'équilibrer la section.

Chapitre	Article	Numéro	Movement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
023	023	99999	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	809 000,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>809 000,00 €</b>	
042	6811	99999	O	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPE	- 900 000,00 €	
042	777	99999	O	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES		- 91 000,00 €
				<b>Total chapitre 042</b>	<b>- 900 000,00 €</b>	<b>- 91 000,00 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>- 91 000,00 €</b>	<b>- 91 000,00 €</b>

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
021	021	99999	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		809 000,00 €
				<b>Total chapitre 021</b>		<b>809 000,00 €</b>
040	281531		O	RESEAUX D'ADDITION D'EAU		- 900 000,00 €
040	139111		O	AGENCE DE L'EAU	- 91 000,00 €	
				<b>Total chapitre 040</b>	- 91 000,00 €	- 900 000,00 €
21	2188	90302	R	AUTRES	345 000,00 €	
				<b>Total chapitre 21</b>	<b>345 000,00 €</b>	
3721006	2315	20103	R	AP 6 CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	- 395 000,00 €	
				<b>Total chapitre 3721006</b>	<b>- 395 000,00 €</b>	
3700901	2315	20103	R	AP 9 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2025	50 000,00 €	
				<b>Total chapitre 37009</b>	<b>50 000,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 91 000,00 €</b>	<b>- 91 000,00 €</b>

A l'issue de la DM3 2025, le montant du budget annexe Eau Potable est donc de 8 286 000 €.

**Je vous propose :**

**DE PROCEDER** aux modifications de crédits telles qu'indiquées dans le présent rapport.

**D'AUTORISER** la constitution et les reprises de provisions telles qu'indiquées dans le présent rapport.

**DE CLOTURER** l'autorisation de programme AP 02 - MEDIATHEQUE – ALPHA pour un montant définitif de dépenses de 31 618,7 K€.

**DE CLOTURER** l'autorisation de programme AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID pour un montant définitif de dépenses de 2 754 K€.

**D'AUTORISER** la création de l'autorisation de programme AP 137 – FONDS AQUITI VENTURE AMORCAGE (AVA) pour 100 K€ sur le Budget Principal.

**D'AUTORISER** la création de l'autorisation de programme AP 138 – FC MOBILITES DURABLES pour 400 K€ sur le Budget Principal.

**D'AUTORISER** la majoration du montant de l'autorisation de programme AP 90 – VAL DE CHARENTE 2 de 410 K€ pour la porter à 2 015 K€ sur le Budget Principal

**D'AUTORISER** la majoration du montant de l'autorisation de programme AP 106 – CREATION D'UNE MAISON DU TOURISME de 240 K€ pour la porter à 1 740 K€ sur le Budget Principal

**D'AUTORISER** la réduction du montant de l'autorisation de programme AP 56 – SCHEMA CYCLABLE de 64,69 K€ pour la porter à 1 335,31 K€ sur le Budget Principal

**D'ADOPTER** les échéanciers de crédits de paiement des autorisations de programme tels qu'ils figurent dans le document annexé à la présente délibération.

<b>Pour : 74</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI BP 2025	DM 1	DM 2	DM 3	PPI 2025	REALISE AU 31/12/2024	CP 2025 AU BP	DM1	DM2	DM3	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et s.	
AP 002 - MEDIATHEQUE	10199804	32 195,00 K€				-576,31 K€	31 618,69 K€	31 618,69 K€				0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	
AP 011 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	10201004	10 995,38 K€					10 995,38 K€	10 942,33 K€	57,05 K€				57,05 K€			
AP 014 - SECTEUR GARE	10201001	9 000,00 K€					9 000,00 K€	8 055,42 K€	500,00 K€	-470,00 K€	401,00 K€	431,00 K€	513,58 K€			
AP 016 - PARVIS PEM ANGOULEME	1016	8 866,32 K€					8 866,32 K€	8 731,97 K€	0,00 K€	10,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	10,00 K€	124,34 K€		
AP 020 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	10201404	2 626,30 K€					2 626,30 K€	2 479,15 K€	15,00 K€	15,50 K€			30,50 K€	116,65 K€		
AP 021 - PCS 2014 - 2020 P'Nvelles PARC PUBLIC	10201405	4 108,14 K€					4 108,14 K€	3 777,84 K€	104,55 K€				104,55 K€	43,05 K€	182,70 K€	
AP 023 - PNRU 2 BAGF / EDM	1023	8 763,00 K€					8 763,00 K€	3 901,43 K€	1 682,38 K€	-100,00 K€	-150,00 K€	1 432,38 K€	1 800,43 K€	1 359,63 K€	269,13 K€	
AP 026 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	10201702	1 473,20 K€					1 473,20 K€	1 420,82 K€	52,38 K€				52,38 K€			
AP 028 - VAL DE CHARENTE -V092	10201704	1 248,00 K€					1 248,00 K€	1 048,65 K€	64,35 K€				64,35 K€	135,00 K€		
AP 037 - NAUTIUS - TRAVAUX CONTENTIEUX D.O	10201719	4 110,40 K€					4 110,40 K€	52,00 K€	351,50 K€	-251,50 K€	-70,00 K€	30,00 K€	1 300,00 K€	147,90 K€	2 580,50 K€	
AP 039 - TROIS CHENES ET SNIPE	10201721	198,00 K€					198,00 K€	192,79 K€	5,21 K€				5,21 K€			
AP 041 - LIAISONS DOUCES	10201802	100,24 K€					100,24 K€	0,00 K€					0,00 K€	0,00 K€		
AP 042 - PEM SUD ANGOUMOIS	10201803	6 867,00 K€					6 867,00 K€	6 158,49 K€	708,51 K€			-167,43 K€	541,08 K€	10,00 K€	157,43 K€	
AP 050 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	10201902	811,90 K€					811,90 K€	694,15 K€	117,75 K€				117,75 K€			
AP 051 - LOCAL STOCKAGE DE GRANDANGOLEME	10201903	1 705,00 K€					1 705,00 K€	1 196,72 K€	508,28 K€			-17,43 K€	490,85 K€	17,43 K€		
AP 052 - PROD* NOUVELLE 2019-2020 NV REGLEMENT	10201904	1 408,90 K€					1 408,90 K€	1 242,80 K€	77,17 K€				77,17 K€	14,98 K€	73,95 K€	
AP 053 - REHAB 2019-2020 NV REGLEMENT	10201905	151,30 K€					151,30 K€	151,30 K€	0,00 K€				0,00 K€			
AP 056 - SCHEMA CYCLABLE	10201908	1 500,00 K€				-64,69 K€	1 435,31 K€	672,70 K€	410,00 K€				410,00 K€	268,00 K€	84,61 K€	
AP 059 - REHABILITATION ESI	10201912	400,00 K€					400,00 K€	100,00 K€					0,00 K€	150,00 K€	150,00 K€	
AP 060 - CARTECLIMA	10202001	1 735,10 K€					1 735,10 K€	790,10 K€	647,00 K€				647,00 K€	238,00 K€	60,00 K€	
AP 061 - DOCUMENTS URBANISME 2	10202002	401,00 K€					401,00 K€	245,93 K€	120,00 K€	10,00 K€			130,00 K€	25,07 K€		
AP 063 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2	10202004	1 984,36 K€					1 984,36 K€	1 984,36 K€					0,00 K€			
AP 065 - DS1 PROGRAMME 2020	10202006	310,00 K€					310,00 K€	195,68 K€	23,02 K€	2,00 K€	0,85 K€	25,87 K€	76,51 K€	11,94 K€		
AP 068 - PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE	1068	4 214,20 K€					4 214,20 K€	1 355,53 K€	800,00 K€	80,74 K€			880,74 K€	800,00 K€	1 177,94 K€	
AP 069 - PLH 20-25 REHABILITATION	1069	1 500,00 K€					1 500,00 K€	246,91 K€	200,00 K€	67,22 K€			267,22 K€	200,00 K€	785,87 K€	
AP 070 - PLH 20-25 PIG -OPAH RU - AUTRES COMMUNES	1070	2 060,00 K€					2 060,00 K€	678,75 K€	220,00 K€			30,00 K€	250,00 K€	250,00 K€	881,25 K€	
AP 071 - PLH 20-25 OPAH (Angoulême)	1071	800,00 K€					800,00 K€	98,28 K€	33,60 K€				33,60 K€		668,12 K€	
AP 072 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	1072	592,00 K€					592,00 K€	88,10 K€	60,00 K€			16,00 K€	76,00 K€	100,00 K€	327,90 K€	
AP 073 - PLH 20-25 PASS ACCESION	1073	1 685,00 K€					1 685,00 K€	662,00 K€	200,00 K€	180,00 K€			380,00 K€	400,00 K€	243,00 K€	
AP 074 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	1074	573,00 K€					573,00 K€	212,23 K€	15,57 K€			4,00 K€	19,57 K€	120,34 K€	134,39 K€	
AP 075 - STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE receptif	1075	270,00 K€					270,00 K€	69,66 K€	199,00 K€				199,00 K€	1,34 K€		
AP 077 - NAUTIUS GROUPE FROID	1077	2 761,21 K€				-7,18 K€	2 754,04 K€	2 750,69 K€	10,52 K€			-7,18 K€	3 344,67			
AP 079 - GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL	1079	670,00 K€					670,00 K€	159,22 K€	30,00 K€				30,00 K€	624,08 K€		
AP 080 - PLATEFORME IUT	1080	90,00 K€					90,00 K€	60,00 K€	30,00 K€				30,00 K€			
AP 085 - VEHICULE LEGER	1021085	495,00 K€					495,00 K€	254,57 K€	90,00 K€				90,00 K€	130,43 K€	20,00 K€	
AP 086 - CONSERVATOIRE - REHAB TECHNIQUE	1021086	7 267,80 K€					7 267,80 K€	94,46 K€	50,00 K€	50,00 K€			75,00 K€	300,00 K€	800,00 K€	5 998,34 K€
AP 087 - EAUX PLUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE 2	1022087	1 250,00 K€					1 250,00 K€	888,43 K€	261,57 K€				261,57 K€	100,00 K€		
AP 089 - NOUVELLE CHAUFFERIE DE NAUTILIS	1022089	1 231,51 K€					1 231,51 K€	50,90 K€	50,00 K€	20,00 K€			70,00 K€	157,60 K€	873,82 K€	79,19 K€
AP 090 - VA DE CHARENTE 2	1022090	1 605,00 K€				410,00 K€	2 015,00 K€	559,08 K€	1 006,90 K€				1 006,90 K€	449,02 K€		
AP 091 - ECOLE DE LA 2ème CHANCE	10091	819,00 K€					819,00 K€	62,37 K€	200,00 K€	263,00 K€			463,00 K€	293,63 K€		
AP 095 - PLATEFORME IMMERSIVE KRYSLAIDE	10095	30,00 K€					30,00 K€	0,00 K€	30,00 K€				30,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	
AP 096 - AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE	10096	766,00 K€					766,00 K€	139,17 K€	283,00 K€			-176,90 K€	106,10 K€	520,73 K€		
AP 097 - STRATEGIE FONCIERE BIODIVERSITE	10097	107,86 K€					107,86 K€	37,86 K€	70,00 K€				70,00 K€	0,00 K€		
AP 098 - COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR	10098	120,00 K€					120,00 K€	0,00 K€	70,00 K€				70,00 K€	50,00 K€		
AP 099 - REHAB SIEGE - 39 RUE DU GOND amorce	10099	30,00 K€					30,00 K€	16,02 K€	13,98 K€			-11,98 K€	2,00 K€	11,98 K€		
AP 100 - ANNEXE CONSERVATOIRE Nadia Boulanger	10100	1 920,00 K€					1 920,00 K€	863,94 K€	50,00 K€	2						